



*Rapport de la Municipalité
au Conseil Communal sur la
gestion et les comptes pour
l'année 2024*

Préavis no 04-2025





Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes et à l'article 93 du Règlement du Conseil Communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur la gestion de l'année 2024.

Table des matières

CHAPITRE 1	MUNICIPALITE	5
	Répartition des dicastères, législature 2021-2026.....	5
	Organisation des services au 31.12.2024	6
	Activités	6
CHAPITRE 2	CONSEIL COMMUNAL.....	7
	Bureau du Conseil communal	7
	Commission de Gestion.....	7
	Commission des Finances.....	8
	Commission permanente de recours en matière d'impôt et taxes communales.....	8
	Commission thématique Climat et Environnement.....	8
	Commission thématique des routes	9
	Commission thématique réseau d'eau.....	9
	Séance du Conseil Communal	9
CHAPITRE 3	ADMINISTRATION.....	11
	Population - Contrôle des habitants.....	11
	Evolution de la population	11
	Pyramide des âges au 31 décembre 2024.....	12
	Secrétariat	13
	Bourse Communale	13
	Service du personnel	13
	PECC intercommunal.....	14
	Affaires culturelles et de loisirs	15
	Bibliothèque	15
	Centre des jeunes	15
CHAPITRE 4	DOMAINES ET BATIMENTS.....	16
	Forêts et pâturages	16
	Bâtiments	16
CHAPITRE 5	TRAVAUX	17



Urbanisme	17
Routes.....	18
Parcs, promenades et cimetière	18
Ordures ménagères et déchets.....	18
Réseau d'égouts et d'épuration	20
CHAPITRE 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	20
Enseignement.....	20
Temples et cultes.....	20
CHAPITRE 6 POLICE.....	21
Police	21
Défense incendie	21
Protection civile.....	21
CHAPITRE 7 SECURITE SOCIALE	21
Service social	21
Participation à la cohésion sociale	21
Revenu d'insertion	22
Agence d'assurances sociales.....	22
AJEMA.....	22
CHAPITRE 8 SERVICES INDUSTRIELS	22
Services des eaux.....	22
Services électriques.....	23
Service du gaz.....	23
CHAPITRE 9 RAPPORT SUR LES COMPTES 2024	24
Introduction.....	24
Tableau des charges et revenus selon la classification administrative	25
Tableau de répartition des charges.....	25
Commentaires sur les charges	25
Tableau de répartition des revenus	28
Commentaires sur les revenus	28
Tableau des charges et revenus par nature	30
Tableau des charges par nature	30
Tableau des revenus par nature.....	30
Marge d'autofinancement	31
Evolution de la marge d'autofinancement.....	31
Commentaire sur la marge d'autofinancement.....	31



Facture sociale - péréquation.....	32
Evolution de la péréquation	32
Evolution de la facture sociale	32
Impôts.....	33
Evolution des impôts sur le revenu et la fortune (personnes physiques, personnes morales)	33
Structure des impôts 2024	33
Bilan	34
Structure du bilan ACTIF.....	34
.....	34
Structure du bilan PASSIF	35
Dettes	35
Situation des dettes au 31 décembre 2024.....	36
Evolution de la dette brute par habitant.....	36
Evolution des dettes et intérêts passifs	37
Tableau récapitulatif des dix dernières années	38
CHAPITRE 10 CONCLUSIONS	38
GLOSSAIRE	39



CHAPITRE 1 MUNICIPALITE

Répartition des dicastères, législature 2021-2026

Syndic :

M. Philippe Rezzonico	Administration générale – Personnel – Relations extérieures – Bibliothèque – Finances — Forêts et Domaines – Comité du Groupement forestier de la Saubrette – Délégué Conseil ASSAGIE – Affaires militaires – Jardin d’enfants la Souris Verte Suppléant : M. Philippe Reymond
-----------------------	--

Municipaux :

Mme Anne-Laurence Berger Vice-syndic 2021-2022	Espaces verts – Infrastructures sportives – Centre des jeunes– Déchèterie et Gestion des ordures ménagères – Bâtiments communaux – Conciergerie et locations – Cultes – Eclairage public – Déléguée ARCAM Suppléant : M. Heinz Forrer
---	---

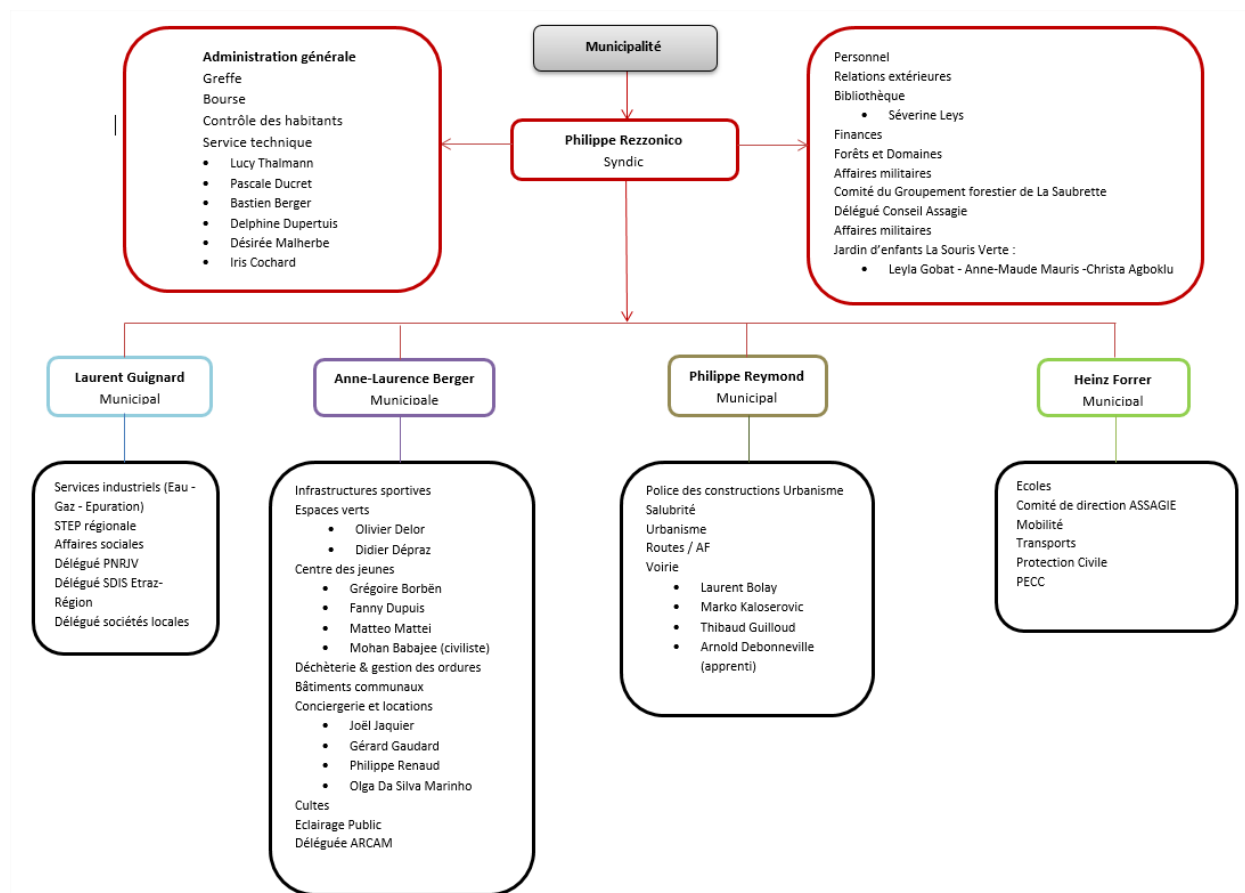
M. Heinz Forrer Vice-syndic 2024-2025	Ecoles – Comité de direction ASSAGIE – Mobilité – Transports – Protection civile – Plan Energie et Climat Communal (PECC) Suppléant : M. Laurent Guignard
--	---

M. Laurent Guignard Vice-syndic 2023-2024	Services industriels (eau, gaz, épuration) – STEP régionale – affaires sociales – Délégué PNRJV – Délégué SDIS Etraz-Région – Délégué sociétés locales Suppléant : Mme Anne-Laurence Berger
--	--

M. Philippe Reymond Vice-syndic 2022-2023	Police des constructions – Urbanisme – Salubrité – Routes / AF – Voirie – Comité SDIS Etraz-Région Suppléant : M. Philippe Rezzonico
--	--



Organisation des services au 31.12.2024



Activités

En 2024, la Municipalité s'est réunie à 41 reprises pour traiter des affaires courantes de la collectivité. Les séances ont lieu le mardi à 9h00. La Municipalité a également participé à de nombreuses réunions d'associations intercommunales régionales ou cantonales. Elle s'implique dans toutes les actions régionales qui peuvent avoir une incidence pour notre commune ou notre région. A ce titre, chaque municipal est engagé à suivre des activités régionales en fonction de son dicastère ou de ses connaissances.

Faits marquants de l'année 2024 :

- Suivi du dossier de la nouvelle UAPE
- Suivi du dossier rénovation des routes communales
- Suivi des chantiers de conduites d'eau et puits de l'Ezilière
- Suivi projet de fusion Gimel, Saubraz et St-Oyens
- Suivi du dossier de l'aménagement de la place de la Vernette et du PaCom
- Mise en place du PECC intercommunal Gimel-St-Oyens
- Gestion du dossier « sécurité »
- Gestion du dossier de l'Hôtel de l'Union
- Suivi des dossiers de constructions, notamment selon la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire



- Optimisation de l'éclairage publique
- Etude rénovation des bâtiments communaux

Ainsi que plusieurs dossiers courants touchant à la population de Gimel.

CHAPITRE 2 CONSEIL COMMUNAL

Bureau du Conseil communal

Composition du bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2024 :

Président :	M. Andrea Tasinato
Vice-Présidente :	Mme Carolien Terink Hunziker
Secrétaire :	M. Florian Magnin
Scrutateurs :	Mme Valérie Theintz Mme Sandra Delafontaine
Scrutateurs suppléants :	Mme Sarah Vermot M. Corentin Pasche

Composition du bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2024 :

Présidente :	Mme Carolien Terink Hunziker
Vice-Président :	M. Stéphane Bourgeois
Secrétaire :	M. Florian Magnin
Scrutateurs :	Mme Valérie Theintz Mme Sandra Delafontaine
Scrutateurs suppléants :	Mme Sarah Vermot M. Corentin Pasche

Commission de Gestion

Composition de la Commission de Gestion jusqu'au 30 juin 2024 :

- Mme Sophie Croisier
- Mme Nathalie Bussard
- M. Marc Guillet
- M. Saverio Nutricato
- M. Jean-Michel Renaud



Composition de la Commission de Gestion depuis le 1^{er} juillet 2024 :

- Mme Nathalie Bussard
- M. Marc Guillet
- M. Saverio Nutricato
- M. Jean-Michel Renaud
- M. Maxime Jaquillard

Commission des Finances

Composition de la Commission des Finances pour la législature 2021-2026 :

- Mme Doris Christen
- M. Florian Magnin
- M. Jean-Marie Pasche
- M. Daniel Egli
- M. Grégory Dubois

Commission permanente de recours en matière d'impôt et taxes communales

Composition de la Commission permanente de recours en matière d'impôt et taxes communales pour la législature 2021-2026 :

- Mme Sophie Debonneville
- M. Florian Magnin
- M. Edgard Dieperink
- M. Daniel Egli
- M. David Wyss

Commission thématique Climat et Environnement

Composition de la Commission thématique Climat et Environnement pour la législature 2021-2026 :

- Mme Mary Croisier
- Mme Corrie Weber
- Mme Sandrine Winkelmann
- Mme Isaline Probst Schär
- M. Enis Dragoshi



Commission thématique des routes

Composition de la Commission thématique des routes pour la législature 2021-2026 :

- M. Denis Humbert
- M. Sébastien Debonneville
- M. David Wyss
- M. Jean-Luc Richard
- M. Jérôme Magnin

Commission thématique réseau d'eau

Composition de la Commission thématique réseau d'eau pour la législature 2021-2026 :

- M. Denis Humbert
- M. Jean-Marie Renaud
- Mme Sophie Croisier
- M. Jean-Luc Richard
- Mme Amandine Coullard-Descos

Séance du Conseil Communal

En 2024, le Conseil communal s'est réuni à 8 reprises, en séances ordinaires, pour légiférer sur 16 préavis municipaux, citons pour mémoire l'adoption de :

26 février :	07-2023	Réfection Route d'Aubonne – Route de Saubraz – Arrêt de bus du Prunier
	10-2023	Installation photovoltaïque sur toit nouvelle UAPE et création d'une communauté RPC
		Réponse à l'interpellation 01-2023 Quelles suites a donné la Municipalité aux recommandations de la Commission ad hoc concernant le préavis 01-2023
26 mars :	02-2024	Assainissement de la butte pare-balle du stand de tir
15 mai :	08-2023	Mise en place de zones 30km/h
	01-2024	Modification des statuts de l'ASSAGIE
	03-2024	Réfection du chemin d'accès et approvisionnement en eau de l'alpage



du Mont-Bally

	04-2024	Etude d'un projet de fusion entre les Communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz
		Postulat 01-2022 « pour une vision claire et pérenne du parc immobilier communal », rapport de la commission ad hoc suite à la réponse de la Municipalité
27 juin :	05-2024	Comptes 2023
	06-2024	Déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et mise en séparatif de secteur Ezilière – dépôt Le Coultré SA – Parcelle n° 1345
6 septembre :		Uniquement dépôt de préavis
7 octobre :	07-2024	Mise en conformité du Puits de l'Ezilière
	08-2024	Arrêté d'imposition pour l'année 2025
10 novembre :	09-2024	Modification du règlement du Conseil communal
	10-2024	Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie route de Saubraz – Le Prunier
6 décembre :	11-2024	Budget 2025
	12-2024	Protection civile District Morges – Création de statuts de l'Association intercommunale intégrant un plafond d'endettement
	13-2024	Refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires



CHAPITRE 3 ADMINISTRATION

Population - Contrôle des habitants

Au 31 décembre 2024, la statistique de la population présente 2458 habitants soit une baisse de 7 habitants depuis fin 2023. La dernière baisse du nombre d'habitant remonte en 2014-2015. La population est composée de 1758 suisses, 700 étrangers (totalisant 46 nationalités différentes). Il y a également 31 personnes inscrites en séjour.

Le contrôle des habitants a, durant l'année 2024, enregistré 216 arrivées, 212 départs, 38 décès et 27 naissances. Ceci sans compter les diverses corrections d'adresses, d'état civil, de renouvellements de permis étrangers, d'établissement de cartes d'identité (traitement de 75 demandes de cartes d'identité) etc. représentant un total de 2999 transactions informatiques.

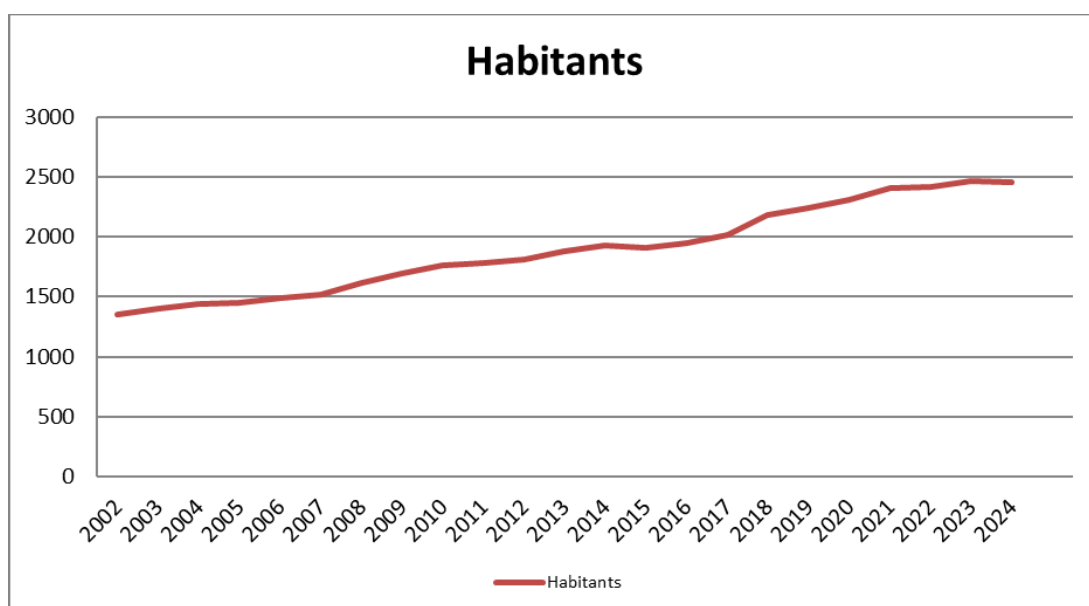
Une nonagénaire a été fêtée en 2024. La rencontre avec la Municipalité a pu être organisée avec la traditionnelle remise d'un petit cadeau.

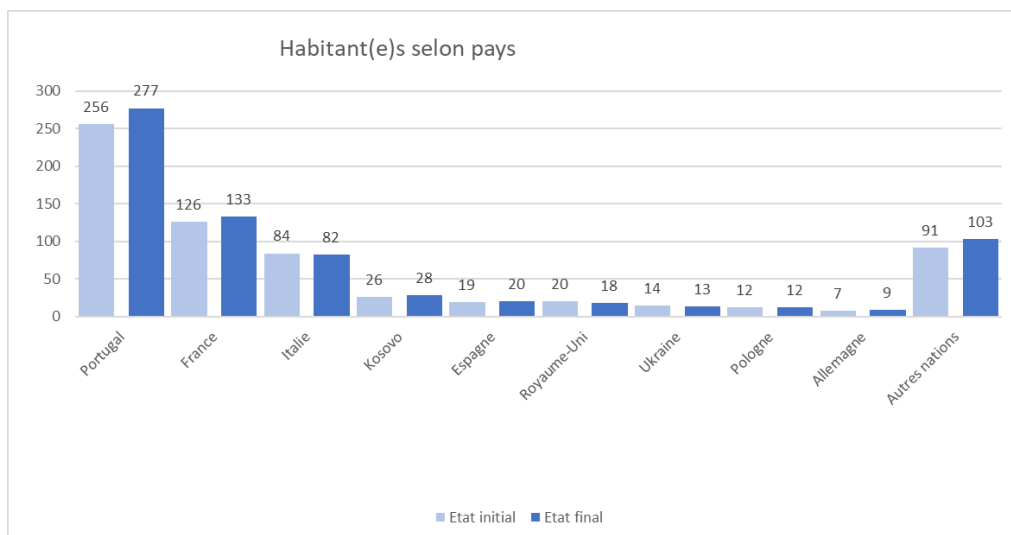
La fête du 1^{er} août a pu se dérouler normalement et le traditionnel feu a finalement eu lieu. La population a également bénéficié d'un feu d'artifice. La société de tir a géré la distribution des repas et des boissons.

Quatre Gimel-apéro ont également été organisés en collaboration avec les sociétés locales.

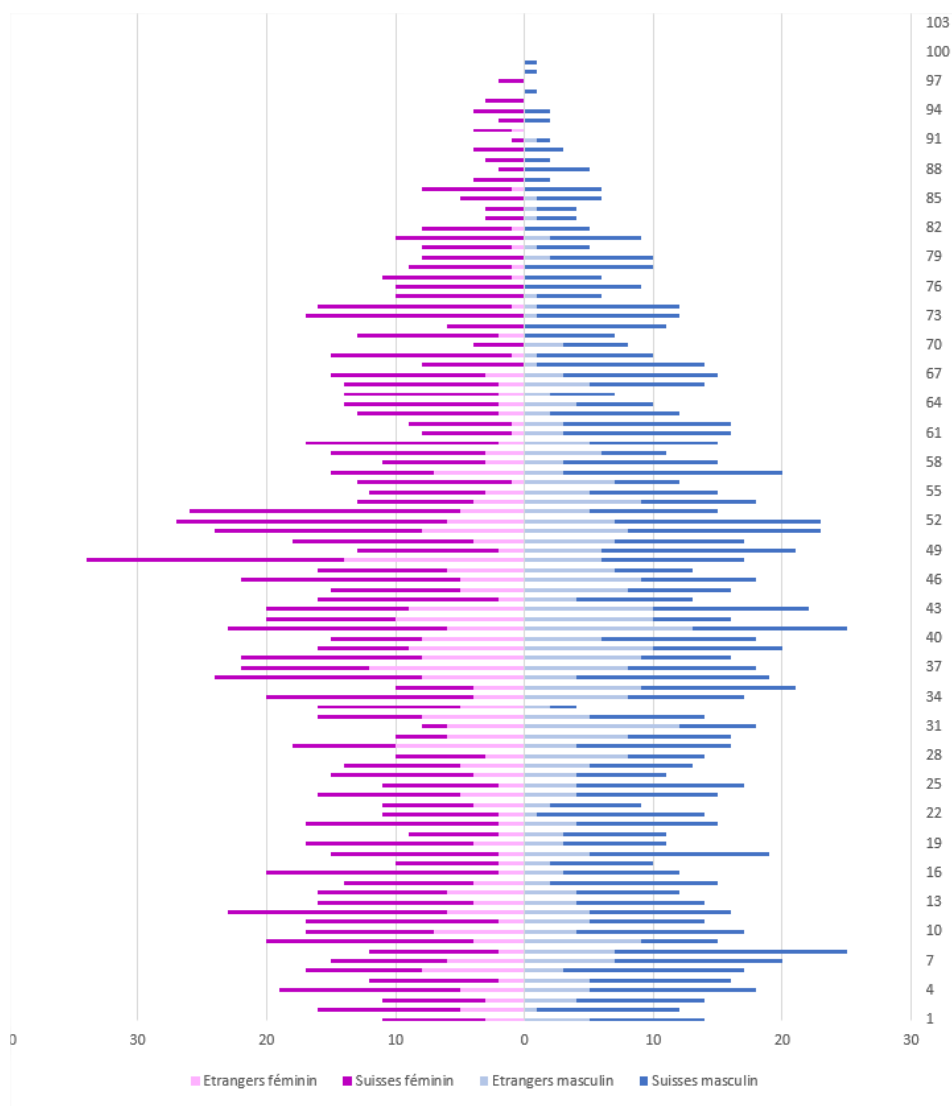
Le 14 décembre 2024 a eu lieu la traditionnelle vente des sapins de Noël à la déchèterie qui rencontre à chaque fois un certain succès. Cette année, ce sont un peu moins de 100 sapins de Noël qui ont été vendus.

Evolution de la population





Pyramide des âges au 31 décembre 2024





Secrétariat

Le secrétariat a retranscrit les décisions des 41 séances de Municipalité dans les procès-verbaux et a assuré le suivi administratif des dossiers.

Les statistiques cantonales sont également traitées par le secrétariat.

Les naturalisations font partie des activités courantes. Compte tenu de la nouvelle loi d'application de 2018, une nouvelle procédure et un nouveau questionnaire ont été mis en place dès 2019 afin de traiter les nouvelles naturalisations.

Le secrétariat gère les locations de salle. En 2024, de nombreuses manifestations ont à nouveau pu avoir lieu dans les locaux communaux et ont rencontré un vif succès. Citons par exemple, toutes les soirées des sociétés locales, l'organisation du nouvel-an, le loto, le carnaval, les soirées du Chœur mixte de St-Oyens, la revue des pompiers, la fête du 1^{er} août, la soupe de Carême, les diverses manifestations de l'ADIG, le Trail du Mt Bailly, des soirées scolaires ainsi que bien d'autres séances d'informations, spectacles et manifestations organisées à titre privé.

Le greffe municipal s'occupe de l'établissement et de la gestion du plan canicule et de la recherche de bénévoles pour effectuer les visites auprès des personnes âgées.

La Municipalité a également participé à la journée de l'UCV qui a eu lieu le 8 juin 2024 et s'est déroulée sur la commune d'Aigle, environ 1700 personnes étaient réunies à cette occasion.

Bourse Communale

La bourse communale enregistre de multiples écritures comptables. Elle s'occupe notamment du suivi des fournisseurs, des débiteurs, des facturations des taxes, de la comptabilité générale, du budget, du bouclage des comptes et des investissements. Elle tient également les comptes des associations suivantes :

- SDIS Etraz-Région
- Combe des Amburnex

Les comptes 2024 bouclent avec un bénéfice de Fr. 34'809.31 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 358'234.00. Le plafond d'endettement et cautionnement pour la législature 2021-2026 voté par le Conseil Communal s'élève à Fr. 23'000'000.00. La dette au 31 décembre 2024 est de Fr. 17'137'939.75, soit inférieure au plafond voté.

L'analyse détaillée des comptes suit au chapitre 9 du présent rapport.

Service du personnel

La commune de Gimel emploie 25 personnes au 31 décembre 2024, représentant un total ETP de 16.656 (hors apprentis, stagiaire, auxiliaires, organiste et marguillier).



Service de la voirie, espaces verts

& déchèterie : 4 personnes + 1 apprenti

Service de conciergerie : 4 personnes

Administration : 6 personnes

Centre des jeunes : 3 personnes + 1 civiliste

Bibliothèque : 1 personne

Organiste : 1 personne

Marguillier : 1 personne

Jardin d'enfants La Souris Verte : 3 personnes

Concernant le centre des jeunes, Mme Julie Linder et M. Nicolas Schmid ont décidé de donner une nouvelle orientation à leur carrière et nous ont quitté respectivement en date du 31 juillet 2024 et du 29 février 2024. Mme Fanny Dupuis et M. Matteo Mattei ont été engagés en date du 18 mars 2024 pour les remplacer.

Mme Iris Cochard a été engagée en date du 1^{er} juin 2024 comme secrétaire municipale adjointe afin de compléter l'effectif du greffe municipal en sous-effectif depuis le départ à la retraite de M. Vonnez.

Monsieur Thibaud Guilloud a réussi son CFC d'agent d'exploitation en juin 2024. Et M. Arnold Debonneville a été engagé comme nouvel apprenti agent d'exploitation à partir du 1^{er} août 2024.

Plusieurs temporaires ont également dû être engagés pour combler le manque de personnel à l'administration, à la voirie, à la conciergerie et au jardin d'enfants la Souris Verte.

Jubilaires : M. Bastien Berger pour 10 ans et Mme Olga da Silva Marinho pour 5 ans d'activités.

Le 1^{er} novembre s'est déroulée la traditionnelle sortie du personnel. Une journée qui a commencé par la visite des installations de panneaux solaires à l'EPFL, puis a suivi un repas dégustation de burger dans le BAM et pour finir par la visite de la grande citadelle de M. Monthoux avec descriptif par son auteur.

PECC intercommunal

Les communes jouent un rôle central dans la réponse aux défis énergétiques et climatique. Consciente de cette responsabilité, la mise en place d'un Plan Energie et Climat Intercommunal (PECC) pour Gimel et St-Oyens a officiellement démarré avec l'accompagnement du bureau de conseil en durabilité Eqlosion à Lausanne.

En 2024, la réalisation d'un état des lieux de la commune a été effectué, suivi par la définition des objectifs et de la vision communale. En avril 2024, dans le cadre d'une démarche participative, des ateliers ont été réalisés avec la population des deux villages. Le rapport PECC a été validé par les instances cantonales, ce qui nous permet d'obtenir les subventions éligibles à l'établissement d'un plan PECC.



Affaires culturelles et de loisirs

Bibliothèque

Le succès de notre bibliothèque se confirme auprès de la population, puisque celle-ci a vu le nombre d'adhérents encore augmenté sur 2024 pour atteindre 469 membres actifs dont 315 enfants. Les membres collectifs (classes et UAPE) sont au nombre de 28.

Le partenariat avec l'Etablissement scolaire de Gimel-Etoy se poursuit et les 18 classes continuent à fréquenter la bibliothèque deux fois par an.

Au niveau des animations, celles-ci sont toujours très fournies. Dans les traditionnelles, nous relèverons, la journée de lecture à voix haute et la nuit du conte.

Une nouveauté avec un « thé à la biblio » en novembre et un escape-game en partenariat avec le CHUV en décembre, réunissant une centaine d'enfants sur 2 jours.

Rappelons que les cotisations demeurent inchangées, soit la gratuité pour les enfants et Fr. 20.00 par adulte.

La bibliothèque est ouverte les lundis, mardis, mercredis et samedis, soit 6 heures hebdomadaires.

Notre bibliothécaire peut compter sur l'aide de 8 bénévoles que la Municipalité remercie pour leur engagement.

Centre des jeunes

Le Centre des jeunes de Gimel a pour but d'agir auprès des jeunes liés à Gimel et aux communes environnantes en leur offrant principalement des possibilités de rencontres, d'activités, de jeux, de discussions, d'écoute et d'information.

Le centre fonctionne comme interlocuteur entre les autorités, les institutions et les jeunes, dans tous les domaines ayant trait à la jeunesse.

En cas de problèmes entre eux ou à la maison, ils ont la possibilité de venir en parler et ils trouvent toujours en ce lieu un espace d'écoute et/ou de médiation.

Le panel des âges est assez ouvert (10-17 ans), ce qui permet aux adolescents de créer des liens. Ils ont également la possibilité de se faire des amis dans la région, à l'occasion des sorties communes qui sont organisées avec les deux autres centres d'Aubonne et d'Etoy.

Les animateurs sont également présents à la cantine scolaire et accueillent ensuite les enfants jusqu'à la fin de leur pause déjeuner. Par leur travail et la confiance établie, le centre connaît une belle fréquentation.

Côté activités, la collaboration avec les Centres d'Aubonne et Etoy se déroule à satisfaction et les diverses sorties, camps et activités vacances en commun affichent régulièrement complet.



L'équipe du Centre des jeunes et ses utilisateurs ont déménagé sur le site du Marais à l'automne 2024. Cela permet un meilleur rapprochement entre les différentes structures (école, cantine, centre des jeunes).

CHAPITRE 4 DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts et pâturages

Malheureusement, pour 2024, la situation sanitaire de nos forêts s'est encore fortement dégradée.

Les volumes de bois infestés par le typographe ou touchés par la sécheresse atteignent un niveau inégalé depuis la tempête Lothar en 1999. Le changement climatique accélère les processus naturels d'adaptation de la forêt et pèse lourdement sur les gestionnaires et propriétaires forestiers, sans oublier la pression exercée par le gibier sur la régénération de nos forêts.

Comme pour les années précédentes, l'exploitation a été fortement impactée par les coupes de chablis. L'exploitation de 5'863 sylves a été supérieure à notre capacité de coupe annuelle fixée à 5'300 sylves (m3 forestier dont le diamètre est pris à 1.30 m du sol) dont plus de 3'160 sylves de chablis.

Au niveau comptable, rappelons qu'un contrat de bail a été signé en 2024 pour une durée de 6 ans avec le Groupement Forestier de la Saubrette (GFS) et que l'exploitation forestière est intégrée dans la comptabilité du groupement. Les chiffres mentionnés dans les comptes, relatifs à l'exploitation, sont des soldes de l'année 2023.

Pour le dépassement du poste GFS, un montant de Fr. 12'000.00 représentant notre loyer annuel au GFS n'avait pas été budgétisé.

Pour l'entretien des chemins forestiers, le chantier de la Plagne a été réalisé en partie sur 2024, raison du dépassement du poste budgétisé. Les subventions relatives à ce chantier seront versées en 2025.

Au niveau des domaines et pâturages, les travaux de réfection des murs se sont faits en collaboration avec la commune de Bière. Le versement de la subvention de Fr. 2'950.00 interviendra en 2025.

Les travaux envisagés selon préavis No 3-2024 pour le Mont Bally seront réalisés à l'automne 2025.

Bâtiments

L'entretien des bâtiments est réalisé selon les besoins et les moyens financiers disponibles avec notamment les travaux suivants en 2024 :

La Chomaz 1

L'installation du bureau voirie/conciergerie dans les anciens locaux du PPLS a été concrétisée.



Union 3

Le remplacement des WC, ainsi que divers travaux électriques ont été réalisés.

Collège du Marais I & II

La rénovation du système informatique et le remplacement de bornes wifi ont été effectués. La peinture intérieure du Marais I a été faite, la rénovation du carrelage et des WC filles du Marais II également. Le déménagement du local des PPLS a également eu lieu en août 2024. La rénovation de la cour d'école a été entreprise, ainsi que divers travaux électriques et remplacements de stores.

Salle omnisports

L'assainissement des pieds de façade a été entrepris, ainsi qu'une réparation de l'isolation extérieure. Le remplacement de serrure a également été effectué.

Bâtiment multifonctions

La rénovation du local UAPE pour le centre des jeunes a été exécutée.

Grande salle

La pose d'un plafond d'isolation acoustique et le remplacement des luminaires du local de la Souris Verte ont été réalisés.

Locaux administratifs

L'aménagement du nouveau bureau pour le greffe communal a été entrepris.

Hangar voirie

La réparation d'une fenêtre a été réalisée, ainsi que la remise en conformité de l'électricité en raison d'un contrôle OIBT.

Cantine

Le déplacement de l'adoucisseur de l'hôtel de l'Union à la cantine a été réalisé. La pente du bac receveur de la cuisine a dû être modifiée. Divers travaux électriques ont été effectués. L'achat de verres viticoles a été comptabilisé sous ce poste. Un début d'étude pour le concept de protection incendie de la cantine a été fait.

CHAPITRE 5 TRAVAUX

Urbanisme

17 dossiers de mise à l'enquête ont été traités, soit 12 enquêtes publiques et 5 dispenses d'enquête. Les études du PaCom et du PPA de la Vernette se poursuivent et des séances avec le service de la DGTL ont eu lieu pour discuter du projet en cours. L'étude du stationnement sur la commune a progressé cette année. La mise à l'enquête du plan d'affectation communal a pu être réalisée cette année, avec la gestion des oppositions. Une formation continue sur la protection incendie a été suivie par notre technicienne. L'analyse des ateliers participatifs pour le projet de la Vernette a été restituée à la Municipalité.



Routes

Diverses interventions sur le réseau routier ont été nécessaires. La réfection du chemin Magnin a pu être achevée cette année, avec la réfection du chemin de Provence. Le plan directeur des routes d'améliorations foncières a également été suivi durant cette année. La réfection du réseau routier et des arrêts de bus au carrefour Route d'Aubonne-Le Prunier-Route de Saubraz a pu démarrer.

Cette année, les frais liés au déneigement sont largement inférieurs aux prévisions.

Divers marquages routiers ont été refaits.

Parcs, promenades et cimetière

L'entretien des terrains de foot est effectué régulièrement par l'entreprise Terrasport SA. Les décorations florales au village ont été assurées par Le Potiron Fleuri et nos employés des espaces verts. Cette année, le mur Nord du cimetière a été refait à neuf. L'entretien du cimetière est effectué régulièrement par une entreprise externe. L'entretien de l'outillage (tondeuse, débroussailleuse, broyeur etc) est effectué régulièrement.

Ordures ménagères et déchets

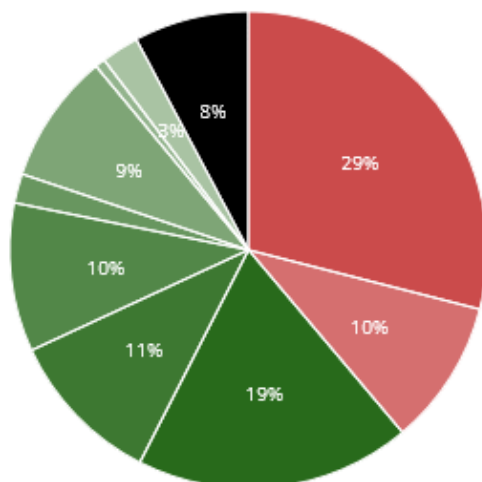
La gestion de la déchèterie est assurée par l'entreprise Henny. Les horaires d'ouverture ont été adaptés avec 15 heures d'ouverture par semaine pour les ménages et 4.5 heures d'ouverture par semaine pour les entreprises.

La statistique des déchets démontre que la population respecte de manière satisfaisante la politique de gestion des ordures. Les coûts sont maîtrisés et des améliorations sont entreprises à chaque fois qu'il est possible. A nouveau cette année, les taxes déchets ménages et entreprises, les ristournes sur le papier/carton, le verre, le PET et la ristourne sur les sacs taxés n'ont pas permis de couvrir l'intégralité des frais. Un prélèvement sur le fonds de réserve a été comptabilisé afin d'équilibrer les comptes du service.

La statistique des déchets de la SADEC démontre que nous sommes dans la moyenne des communes du périmètre quant aux quantités de déchets récoltés (voir graphique ci-dessous). Seuls les encombrants sont supérieurs à la moyenne, probablement du fait que les entreprises ont un accès libre à la déchèterie au moyen du seul paiement d'une taxe. Les biodéchets, le bois, le papier carton sont mieux valorisés par rapport à l'année 2023.



2024 : Répartition déchets en [%]



Ordures ménagères	(29%)
Déchets encombrants	(10%)
Biodéchets	(19%)
Bois usagé	(11%)
Papier, carton	(10%)
Métaux	(2%)
Verre	(9%)
PET	(1%)
Autres séparés	(3%)
Déchets inertes	(8%)

Taux de collecte séparée : 53,4 %

Année	2024	2023	2022
Population	2 458	2 465	2 414
Taux de collecte séparée	53,4 %	53,2 %	54,7 %
▼ Ordures ménagères [t]	317,44	315,32	307,76
Commune [kg/hab]	129,1	127,9	127,5
Périmètre [kg/hab]	116,2	113,7	115,1
Canton [kg/hab]	130,7	131,4	133,2
▼ Déchets encombrants [t]	107,82	98,14	115,96
Commune [kg/hab]	43,9	39,8	48,0
Périmètre [kg/hab]	23,8	21,7	22,8
Canton [kg/hab]	25,4	24,7	25,7
► Déchets communaux [t]	11,08	9,51	7,95
▼ Biodéchets [t]	204,32	189,58	238,39
Commune [kg/hab]	83,1	76,9	98,8
Périmètre [kg/hab]	92,5	79,4	79,6
Canton [kg/hab]	92,6	87,2	86,2
▼ Bois usagé [t]	115,80	96,84	85,28
Commune [kg/hab]	47,1	39,3	35,3
Périmètre [kg/hab]	23,9	22,5	23,3
Canton [kg/hab]	24,6	24,3	23,0
▼ Papier, carton [t]	110,30	105,34	105,50
Commune [kg/hab]	44,9	42,7	43,7
Périmètre [kg/hab]	48,6	50,6	53,4
Canton [kg/hab]	56,6	59,0	61,8
► Métaux [t]	21,76	22,41	25,83
► Verre [t]	96,64	100,83	116,41
► PET [t]	7,44	5,47	6,75
► Plastiques (Hors PET) [t]	4,59	3,70	0,00
► Déchets spéciaux [t]	6,78	4,62	4,38
► Huiles [t]	0,00	0,00	0,76
► Appareils électroménagers et électroniques [t]	7,00	7,73	8,30
► Textiles [t]	9,25	12,84	12,52
► Déchets inertes [t]	85,19	70,47	76,21
► Capsules à café [t]	0,00	0,00	0,00
► Pneus [t]	0,28	0,00	0,54
► Briques à boisson [t]	0,00	0,00	0,00



Réseau d'égouts et d'épuration

L'élimination des boues de notre STEP est traitée par la commune de Bière. Au moment du bouclage des comptes 2024, nous sommes toujours en discussion avec la Municipalité de Bière pour la facturation du traitement des boues. Un arrangement a été trouvé pour les années 2022 et 2023 mais pour 2024, nous avons dû comptabiliser une provision de Fr. 67'000.00 dans l'attente de décomptes finaux.

Le projet d'adhésion de la Commune à une future STEP régionale est toujours d'actualité, mais n'avance guère. Cette situation limite tout investissement d'importance sur notre STEP pour le moment. Toutefois, les travaux d'entretien régulier et nécessaires sont assurés (entretien du dégrilleur, des surpresseurs, des presses, sondes, du disjoncteur thermique, des roulements-moteur etc.)

Les canalisations du village sont régulièrement curées afin de garantir un bon écoulement des eaux de pluie.

CHAPITRE 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

L'ASSAGIE compte 335 élèves de Gimel dont 245 en primaire, 81 en secondaire et 4 en dérogation dans un autre établissement, 5 sont en classe de raccordement. Le taux d'enfants scolarisés par rapport à la population s'élève pour Gimel à 13.59% alors que le taux moyen de l'ASSAGIE est de 11.4%. En 2023, il était de 14.13% pour Gimel et 11.7% pour l'ASSAGIE.

Les comptes de l'Assagie bouclent avec une baisse de charges de Fr. 127'920.87 en regard du budget et ils présentent un total de charges/revenus de Fr. 9'483'579.13. Les frais liés aux conseils intercommunal et d'établissement, comité de direction et administration sont inférieurs au budget. Les dépenses liées aux cantines et accueil parascolaire de midi sont en augmentation, ainsi que les frais liés aux camps, culture, fêtes et sports. Mais d'une manière générale, le budget est bien respecté.

Temples et cultes

Rien de particulier à signaler, sinon des frais de chauffage en augmentation. Compte tenu de la réorganisation de la paroisse de Gimel-Longirod, la fréquentation de notre église devrait diminuer en raison d'une baisse du nombre de culte à Gimel. Des travaux d'entretien sont à prévoir ces prochaines années. La cure sera de nouveau occupée en 2025 par l'arrivée d'un nouveau diacre.



CHAPITRE 6 POLICE

Police

La gendarmerie cantonale visite régulièrement la Municipalité de Gimel afin de lui présenter son rapport sur les infractions commises sur le territoire communal.

La collaboration avec les agents de sécurité d'Aubonne s'est poursuivie durant cette année.

Le bus de proximité de la gendarmerie est régulièrement stationné dans le village. Il permet d'offrir à la population, la possibilité de poser des questions liées à la sécurité et d'effectuer des dépôts de plainte ou de perte.

Défense incendie

Le SDIS Etraz-Région a clôturé ses comptes avec une charge de Fr. 43.50 par habitant, soit conforme au budget accordé. Il compte 237 sapeurs-pompiers dans ses rangs. Il a réalisé 248 interventions, dont 31 sorties pour le DPS de Gimel et 17 interventions sur notre territoire communal. Il est à noter que le SDIS Etraz-Région a été renforcé en véhicules, matériel et formation pour la lutte contre les feux de forêts.

La révision des bornes hydrantes est sous contrat de maintenance et les réparations sont effectuées au fur et mesure des besoins.

Protection civile

La participation à la protection civile région de Morges est stable depuis plusieurs années. L'exercice 2024 de la PCi se solde avec un coût par habitant de Fr. 20.40 alors que le budget 2024 prévoyait un coût de 20.92, soit une économie de Fr. 0.52 par habitant.

CHAPITRE 7 SECURITE SOCIALE

Service social

Participation à la cohésion sociale

Le système de péréquation vaudois est un mécanisme de solidarité entre les communes, basé sur un certain nombre de principes, permettant de redistribuer des ressources financières (péréquation directe) et financer la facture sociale, aussi appelée participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte). Ce système est appliqué pour la dernière fois en 2024.



Signalons que le décompte final de 2023 se retrouve dans les comptes 2024 avec un solde qui influence ces derniers, voir détail dans chapitre « rapport sur les comptes ».

Revenu d'insertion

Il s'agit de la participation communale aux frais administratifs relatifs au revenu d'insertion.

Agence d'assurances sociales

L'agence d'assurances sociales s'occupe notamment des demandes de prestations complémentaires AVS/AI, PC Famille, rente pont, subside LAMAL, affiliations AVS. Les bureaux sont maintenant situés à Morges.

AJEMA

Le réseau AJEMA propose des places d'accueil préscolaire et parascolaire. Il regroupe 32 communes et assure l'équilibre financier de 30 unités d'accueil de jour. Les communes en assurent le déficit, déduction faite de la participation des parents et des subventions fédérales de l'OFAS. Elles participent au financement des structures en fonction de la consommation des heures d'accueil par les enfants de leur commune et à raison de 10% du solde du déficit par habitant.

Notons que le Conseil communal a validé la sortie du réseau AJEMA de la commune de Gimel, en même temps que 12 autres communes, dont les activités seront reprises par l'ASSAGIE courant 2025.

CHAPITRE 8 SERVICES INDUSTRIELS

Services des eaux

Il est à noter que l'on enregistre depuis quelques années, un déficit de précipitations hydriques qui n'est pas sans incidence sur l'approvisionnement de nos sources. Il est rappelé que la commune de Gimel fournit également en eau les communes de St-George, Longirod et Marchissy.

Plusieurs préavis ont été déposés pour la remise en état des conduites d'eaux. Notamment le déplacement de la conduite d'eau potable, le renforcement de la défense incendie et de mise en séparatif du secteur Ezilière, dépôt Le Coultre SA, parcelle 1345, la mise en conformité du puits de l'Ezilière (racheté en 2023) et le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie Route de Saubraz-Le Prunier.



Services électriques

Concernant l'éclairage public, le remplacement des luminaires du carrefour Billard a été effectué, ainsi que le remplacement d'un luminaire à la rue de la Chomaz. Un contrat de maintenance est en vigueur avec la Romande Energie pour l'entretien des luminaires.

Service du gaz

En raison de la situation sur le marché du gaz, le prix du gaz a dû être augmenté de 10.35 centimes à 13.5 centimes par kw/h et la consommation 2024 a été légèrement inférieure à celle de 2023. D'autre part, il est constaté que les chaudières à gaz font régulièrement l'objet d'un remplacement par des pompes à chaleur.

Le remplacement de plusieurs compteurs a été réalisé par l'entreprise Cosvegaz, conformément à son mandat.



CHAPITRE 9 RAPPORT SUR LES COMPTES 2024

Introduction

Dans sa séance du 6 mai 2025, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2024.

Le résultat présente un bénéfice de Fr. 34'809.31 pour un total de charges de Fr. 13'073'203.31 et un total de revenus de Fr. 13'108'039.62 en regard d'un budget qui prévoyait un déficit de Fr. 358'234.00. La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 944'399.10.

L'écart au budget s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Par des encaissements d'impôts légèrement supérieurs aux prévisions, notamment dans le compte des impôts sur le revenu des personnes morales, impôt sur les revenus et fortune des personnes physiques. En revanche, les droits de mutation et impôts sur les successions et donations sont inférieurs au budget.
- Par le décompte définitif de la péréquation 2023 qui présente un solde en notre faveur de Fr. 348'437.00 (influencé par les dépenses thématiques sur les routes, ainsi que par la compensation « solidarité »)
- Par le décompte définitif de la facture de la cohésion sociale qui présente un solde en notre faveur de Fr. 127'987.60

Le bilan présente un total de Fr. 26'115'714.83 avec un capital augmenté à Fr. 1'813'332.39 au 31 décembre 2024.



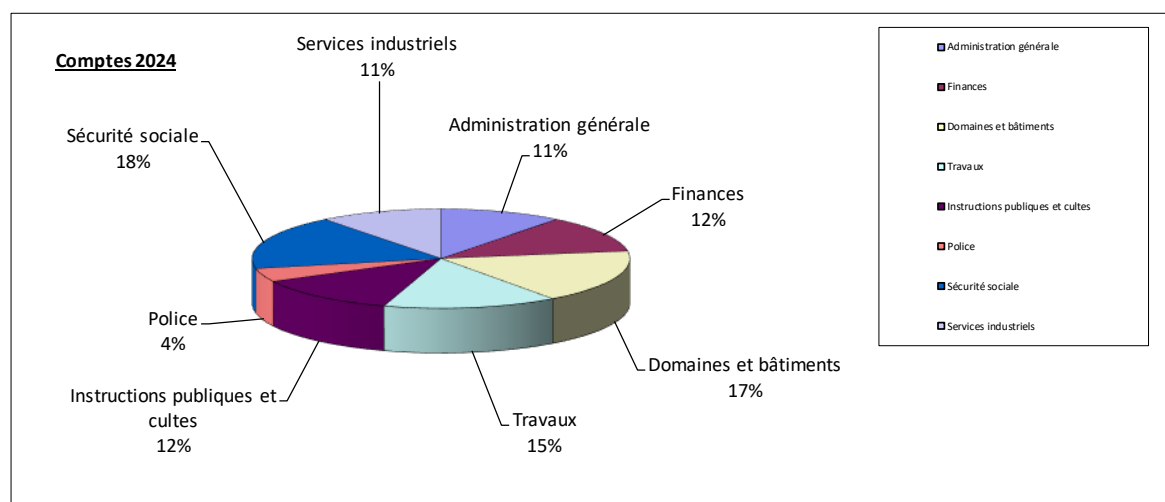
Tableau des charges et revenus selon la classification administrative

Tableau de répartition des charges



Commune de Gimel

	Comptes 2024		Budget 2024		Ecart budget - comptes	
Administration générale	1'374'280.99	10.48%	1'357'820.00	11.02%	-16'460.99	2.10%
Finances	1'581'662.37	12.07%	1'514'353.00	12.29%	-67'309.37	8.60%
Domaines et bâtiments	2'268'094.95	17.30%	1'971'855.00	16.00%	-296'239.95	37.85%
Travaux	1'948'974.77	14.87%	2'087'655.00	16.94%	138'680.23	-17.72%
Instructions publiques et cultes	1'635'558.75	12.48%	1'679'372.00	13.63%	43'813.25	-5.60%
Police	569'422.30	4.34%	572'586.00	4.65%	3'163.70	-0.40%
Sécurité sociale	2'317'455.35	17.68%	2'361'138.00	19.16%	43'682.65	-5.58%
Services industriels	1'377'780.83	10.51%	1'138'783.00	9.24%	-238'997.83	30.53%
Totaux	13'073'230.31	99.73%	12'683'562.00	102.91%	-389'668.31	49.78%
Bénéfice (+) / Perte (-)	34'809.31	0.27%	-358'234.00	-2.91%	-393'043.31	50.22%
Totaux	13'108'039.62	100.00%	12'325'328.00	100.00%	-782'711.62	100.00%



Commentaires sur les charges

Administration :

Les charges administratives sont globalement conformes au budget.

Les subventions aux sociétés locales comprennent les loyers versés pour la location du local de remplacement pour la fanfare et l'école de musique.

Le dépassement de budget des frais informatiques est dû aux interventions sur les systèmes Nest/Abacus, ainsi que par la mise en place d'un système de gestion des permis étrangers.

Finance :

Les frais de contentieux et de défalcatons d'impôts sont plus importants que le budget. Conformément aux directives cantonales des impôts, une réserve complémentaire de Fr. 44'000.00 a été attribuée au compte de réserve pour pertes fiscales inscrit au bilan qui s'élève maintenant à Fr. 442'000.00.



Domaines et bâtiments :

Les écarts s'expliquent principalement par :

Service technique : Le dépassement du budget s'explique par l'expertise du Pony.

Forêts : Les frais liés aux soins culturaux et au débardage, transport et façonnage concernaient encore l'année 2023. En 2024, les frais ont été repris par le Groupement Forestier de la Saubrette avec la signature d'un bail à ferme. La subvention pour l'entretien du chemin de la Plagne sera versée en 2025. Deux parcelles de forêts ont été rachetées et expliquent l'amortissement de Fr. 11'482.00.

Union 3 : le remplacement des sanitaires, non budgétisé, a dû être effectué en raison d'une fuite d'eau.

Marais I & II: Des frais budgétés en 2023 ont été comptabilisés en 2024, notamment la rénovation du réseau informatique et l'installation de nouvelles bornes wifi pour env. Fr. 60'000.00. En complément, divers travaux d'électricité ont dû être effectués pour env. Fr. 15'000.00.

Salle omnisports : l'assainissement des pieds de façade pour environ Fr. 65'000.00 n'a pas été budgétisé.

Bâtiment administratif : l'aménagement du nouveau bureau du greffe provoque un dépassement de budget.

Cantine : le remplacement de l'adoucisseur d'eau de la cantine a dû être effectué et pour diminuer les frais, celui du bâtiment de l'Union a été utilisé. Ces travaux n'étaient pas prévus au budget.

Travaux :

Les charges liées au service de l'urbanisme sont supérieures au budget en raison du traitement des oppositions liées à la mise à l'enquête du PPA.

Les charges liées au service des routes sont inférieures au budget, avec le décalage des emprunts hypothécaires (baisse des intérêts par rapport du budget) et le décalage des amortissements de la route d'Aubonne (préavis non terminé) et deux investissements entièrement amortis sur 2023. Les frais liés au déneigement sont largement inférieurs au budget.

Les charges liées aux Parcs et Promenades sont légèrement inférieures au budget.

Les dépenses liées aux déchets ont pu être maîtrisées et les taxes actuelles ne sont pas tout à fait suffisantes pour couvrir les dépenses. La diminution des ristournes liée au recyclage des papiers/cartons a pesé dans les comptes. Un prélèvement au fonds de réserve de Fr. 8'721.22 a été comptabilisé. Celui-ci s'élève encore à Fr. 135'681.63 au 31.12.24.

Les frais d'entretien des canalisations sont inférieurs au budget. Les frais prévus pour l'étude de la STEP régionale sont toujours en suspens et reportés au budget 2025.

Instructions publiques et cultes :

Le décompte final de l'ASSAGIE présente un solde en notre faveur de Fr. 28'520.30. L'association a bien respecté son budget.



Police :

Police : La participation cantonale pour la réforme policière est comptabilisée sur la base des acomptes 2024, le décompte final 2024 interviendra en 2025.

Contrôle des habitants : les charges sont inférieures au budget.

Défense incendie : Les frais sont conformes au budget avec un coût par habitant de Fr. 43.50 pour le SDIS Etraz-Région. L'entretien des bornes hydrantes n'a pas présenté de mauvaises surprises.

Protection civile : les charges sont conformes au budget.

Sécurité sociale :

Les acomptes demandés par le réseau AJEMA sont inférieurs au budget, mais le décompte final n'a pas été reçu avant la clôture des comptes.

Le compte « aides individuelles prévoyance sociale » inclut les exonérations de la taxe déchets (AI, RI, PC) et la distribution gratuite de sacs-poubelle taxés (naissances, enfants jusqu'à 4 ans et attestation médicale pour incontinence).

Services industriels :

Service des eaux : les charges sont conformes au budget. Un dépassement est constaté sur le compte entretien du réseau en raison de la mise en conformité des sources. Une attribution de Fr. 61'535.12 a été affectée au fonds de réserve. Les amortissements sur les ouvrages ont été comptabilisés à hauteur de Fr. 19'900.00.

Service électrique : Les frais liés à l'entretien de l'éclairage public sont inférieurs au budget, car les travaux concernant le remplacement de luminaires à la rue du Martinet n'a pas été exécuté.

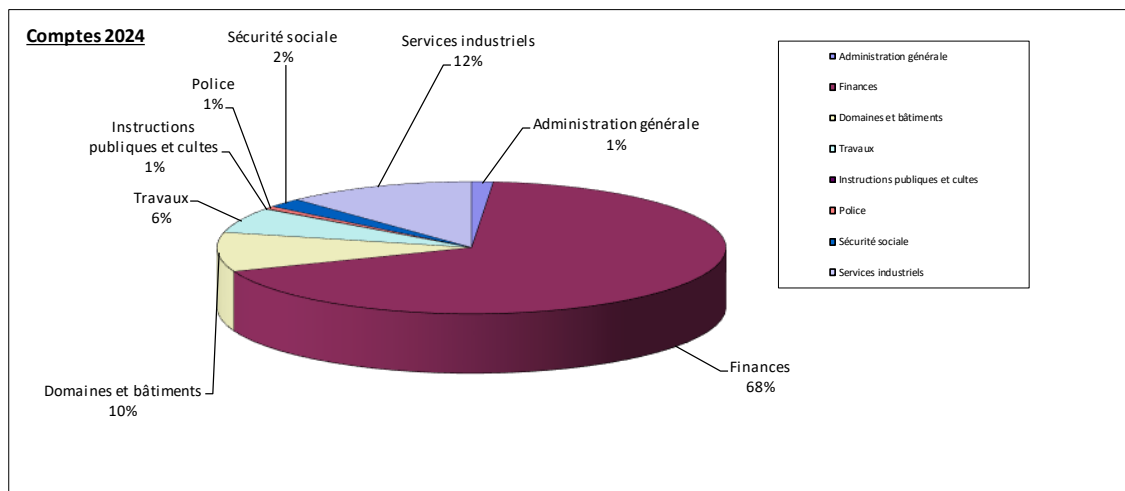
Service du gaz : Les ventes et achats de gaz sont supérieurs au budget, ceci en raison de l'augmentation du prix du gaz. Il est difficile de prévoir les consommations, car cela dépend fortement des températures. Les amortissements sur les ouvrages du gaz sont conformes.

Le total des charges enregistre des mouvements non monétaires, notamment les amortissements obligatoires pour Fr. 805'300.00 et des amortissements extraordinaires de Fr. 11'482.00, ainsi que Fr. 63'892.06 pour les attributions aux fonds et financements spéciaux.

**Tableau de répartition des revenus**

Commune de Gimel

	Comptes 2024		Budget 2024		Ecart budget - comptes	
Administration générale	179'841.43	1.37%	145'600.00	1.18%	-34'241.43	4.37%
Finances	8'879'078.66	67.74%	8'376'623.00	67.96%	-502'455.66	64.19%
Domaines et bâtiments	1'258'092.76	9.60%	1'109'280.00	9.00%	-148'812.76	19.01%
Travaux	815'696.00	6.22%	1'027'067.00	8.33%	211'371.00	-27.00%
Instructions publiques et cultes	12'157.05	0.09%	8'000.00	0.06%	-4'157.05	0.53%
Police	88'382.85	0.67%	86'548.00	0.70%	-1'834.85	0.23%
Sécurité sociale	293'695.00	2.24%	218'300.00	1.77%	-75'395.00	9.63%
Services industriels	1'581'095.87	12.06%	1'353'910.00	10.98%	-227'185.87	29.03%
Totaux	13'108'039.62	100.00%	12'325'328.00	100.00%	-782'711.62	100.00%

**Commentaires sur les revenus**Administration :

Les revenus incluent, entre-autre, la vente des cartes CFF et la participation de l'Assagie pour le centre des jeunes. Cette année, le système de vente des cartes CFF a changé. Nous achetons uniquement les cartes que nous revendons, il n'y a plus de perte. Ce service reste très apprécié de la population. Les remboursements des traitements et charges sociales sont largement supérieurs au budget en raison des cas annoncés.

Finance :

Les revenus d'impôts pour personnes morales sont supérieurs aux prévisions. Les autres impôts sont conformes au budget, voire légèrement inférieurs.

Le décompte final de la péréquation 2023 présente un solde en notre faveur de Fr. 348'437.00.

Domaines et bâtiments :

L'ensemble des revenus est légèrement supérieur au budget. Les revenus de loyers sont conformes au budget. La location de la Chaumière a pris fin en fin d'année 2024. L'armée a de nouveau effectué des locations de locaux communaux en 2024.



Travaux :

Routes : l'écart au budget provient notamment des subventions pour les routes qui n'étaient pas encore validées lors du bouclage.

Déchets : les revenus sont conformes au budget.

Egouts, épurations : Les taxes d'introduction et de raccordement sont légèrement supérieures au budget. Une attribution au compte de réserve a pu être comptabilisée alors que le budget prévoyait un prélèvement sur le fonds de réserve.

Sécurité sociale :

Service social : la différence par rapport au budget provient du remboursement du décompte final AJEMA 2023 pour un montant de Fr. 79'116.00. Il était prévu un prélèvement sur le fonds de réserve de la cohésion sociale de Fr. 160'000.00 mais finalement la décision a été prise de ne pas faire ce prélèvement au vu du bénéfice réalisé sur les comptes.

Jardin d'enfants : les revenus des abonnements au jardin d'enfants La Souris Verte sont supérieurs aux prévisions. La subvention est également plus élevée que prévu.

Prévoyance sociale : le décompte final de la cohésion sociale 2023 s'élève à Fr. 127'987.60 en notre faveur.

Services industriels :

Service des eaux : Les ventes d'eau à la population et à la commune de St-George sont inférieures au budget. En revanche, les taxes d'introduction sont supérieures au budget.

Service électrique : la redevance pour l'utilisation du sol est inférieure au budget. Il y a moins de kilowattheures consommés, notamment avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits privés. Un prélèvement de Fr. 21'363.05 sur le compte de réserve a été effectué afin d'équilibrer les comptes.

Service du gaz : les ventes sont supérieures au budget, notamment en raison de la hausse du prix du gaz. La rétrocession Valgaz n'a pas pu être effectuée cette année.



Tableau des charges et revenus par nature

Tableau des charges par nature



Commune de Gimel

	Comptes 2024		Comptes 2023	
Autorités et personnel	2'197'508.55	16.81%	2'017'739.00	15.41%
Biens, services, marchandises	3'772'584.92	28.86%	4'016'591.45	30.68%
Intérêts	185'466.82	1.42%	116'053.35	0.89%
Amortissements	890'342.06	6.81%	1'149'503.14	8.78%
Rbt, part. & subv. à des collect. publ.	4'944'425.15	37.82%	4'769'774.50	36.43%
Aides et subventions	960'010.75	7.34%	922'155.05	7.04%
Attribution aux fonds et aux fin. spéciaux	122'892.06	0.94%	100'065.05	0.76%
Totaux	13'073'230.31	100.00%	13'091'881.54	100.00%

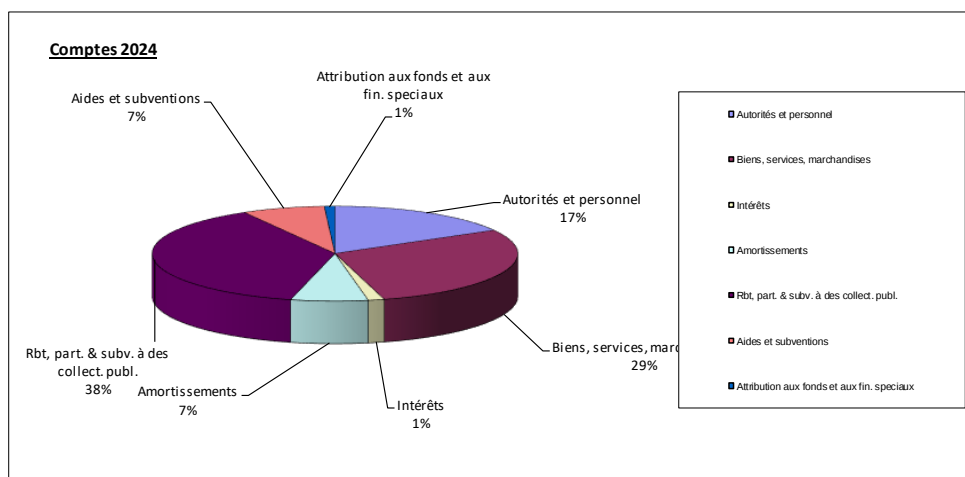
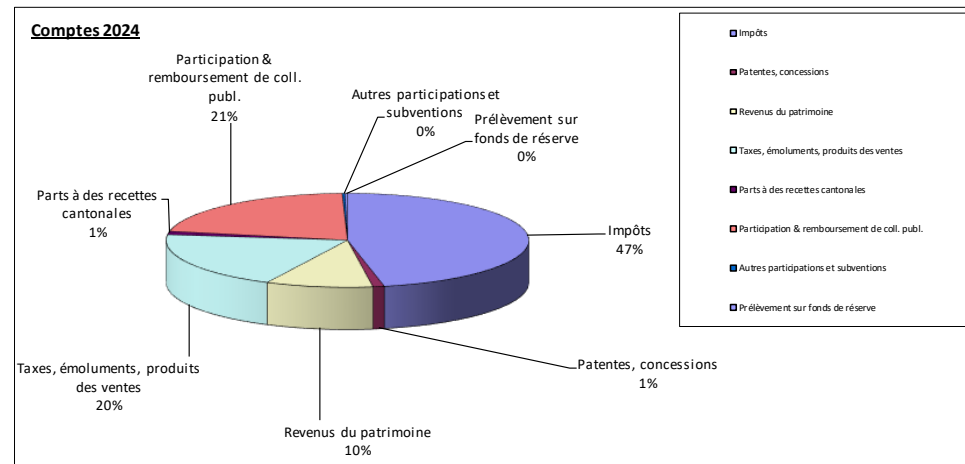


Tableau des revenus par nature



Commune de Gimel

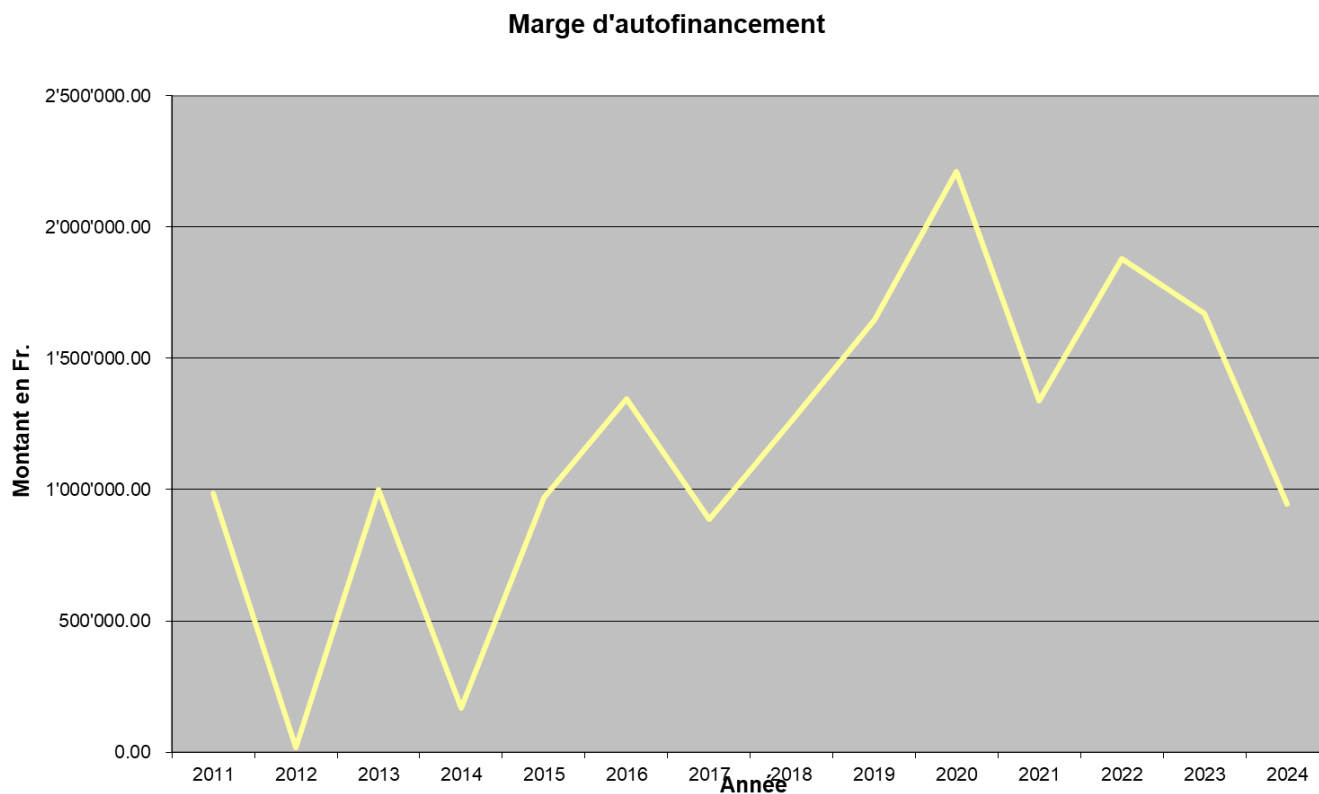
	Comptes 2024		Comptes 2023	
Impôts	6'128'163.19	46.75%	6'167'264.09	45.16%
Patentes, concessions	131'622.70	1.00%	173'277.56	1.27%
Revenus du patrimoine	1'248'054.78	9.52%	1'176'551.88	8.61%
Taxes, émoluments, produits des ventes	2'566'049.38	19.58%	2'703'533.32	19.80%
Parts à des recettes cantonales	158'504.85	1.21%	152'283.20	1.12%
Participation & remboursement de coll. publ.	2'814'206.25	21.47%	3'154'547.21	23.10%
Autres participations et subventions	31'354.20	0.24%	87'072.55	0.64%
Prélèvement sur fonds de réserve	30'084.27	0.23%	42'612.88	0.31%
Totaux	13'108'039.62	100.00%	13'657'142.69	100.00%





Marge d'autofinancement

Evolution de la marge d'autofinancement



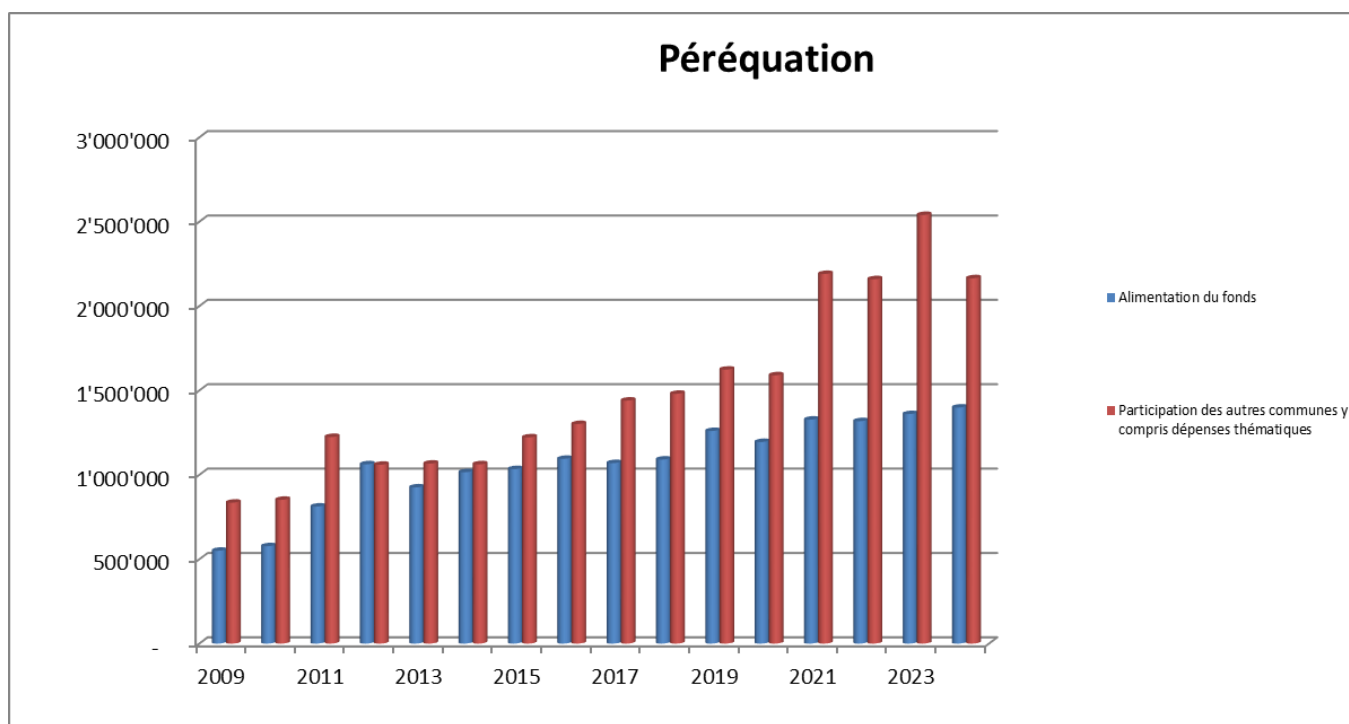
Commentaire sur la marge d'autofinancement

Nous pouvons constater que la marge d'autofinancement de notre commune est assez volatile. Elle présente cette année une baisse par rapport à 2022 et 2023. Elle sert à couvrir les amortissements hypothécaires et à investir dans de nouvelles infrastructures et devrait être toujours positive. En 2024, la marge d'autofinancement s'élève à Fr. 944'399.10 en regard de Fr. 1'672'294.64 pour 2023. Elle a permis de couvrir les remboursements hypothécaires qui se sont élevés à Fr. 818'606.00, ainsi qu'une partie des nouveaux investissements qui s'est élevée pour 2024 à Fr. 3'695'470.40.

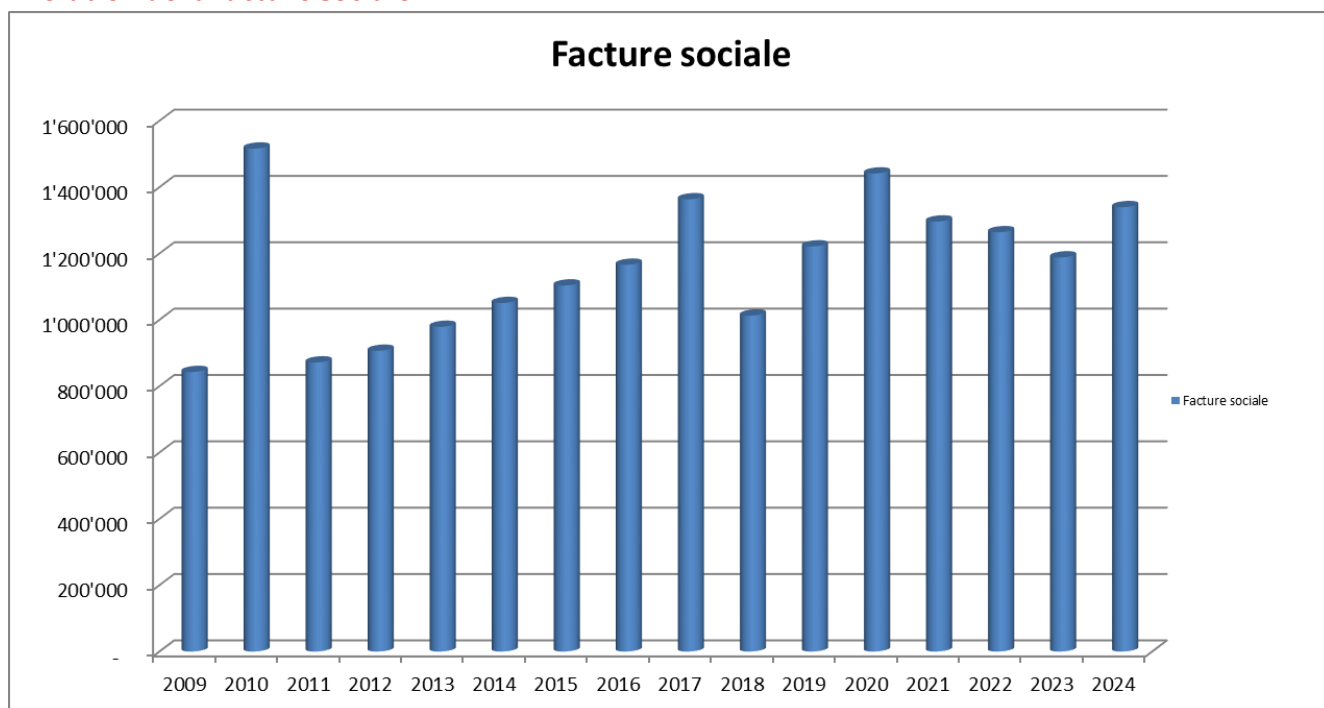


Facture sociale - péréquation

Evolution de la péréquation



Evolution de la facture sociale

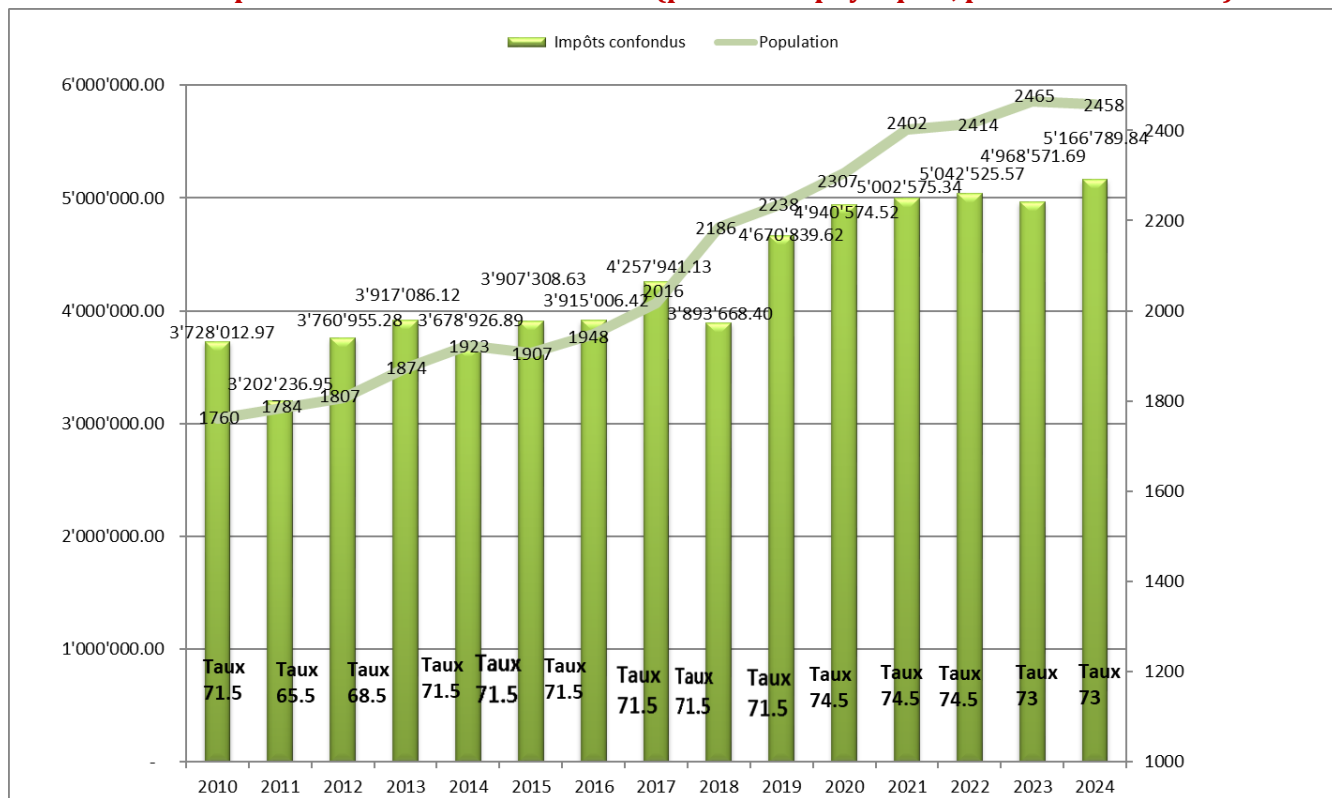


La facture sociale 2024 est basée sur les acomptes, tandis que les montants antérieurs ont été calculés selon les décomptes finaux.



Impôts

Evolution des impôts sur le revenu et la fortune (personnes physiques, personnes morales)

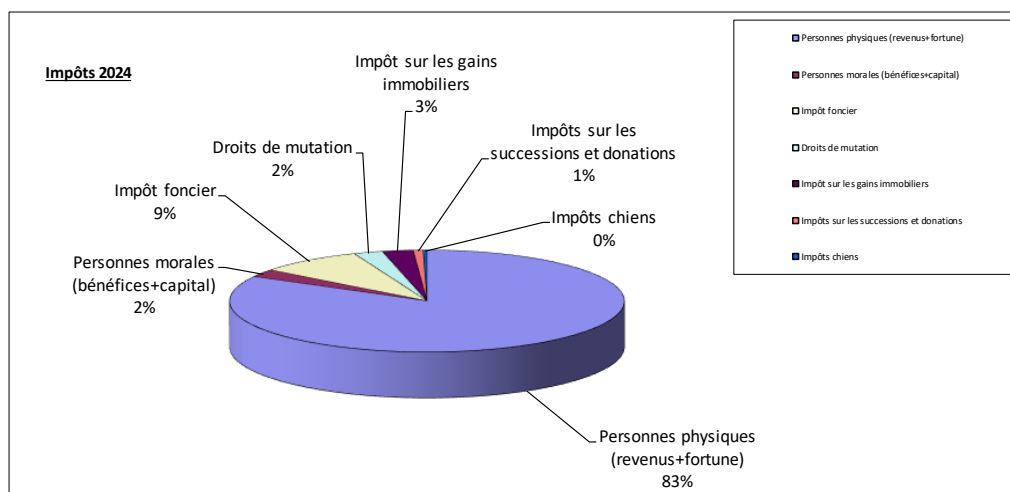


Structure des impôts 2024



Commune de Gimel

	Comptes 2024		Comptes 2023	
Personnes physiques (revenus+fortune)	5'215'050.79	82.95%	5'071'608.59	80.25%
Personnes morales (bénéfices+capital)	154'462.40	2.46%	104'327.60	1.65%
Impôt foncier	538'304.45	8.56%	525'973.85	8.32%
Droits de mutation	149'743.65	2.38%	241'454.25	3.82%
Impôt sur les gains immobiliers	158'504.85	2.52%	152'283.20	2.41%
Impôts sur les successions et donations	51'201.90	0.81%	205'149.80	3.25%
Impôts chiens	19'400.00	0.31%	18'750.00	0.30%
Totaux	6'286'668.04	100.00%	6'319'547.29	100.00%



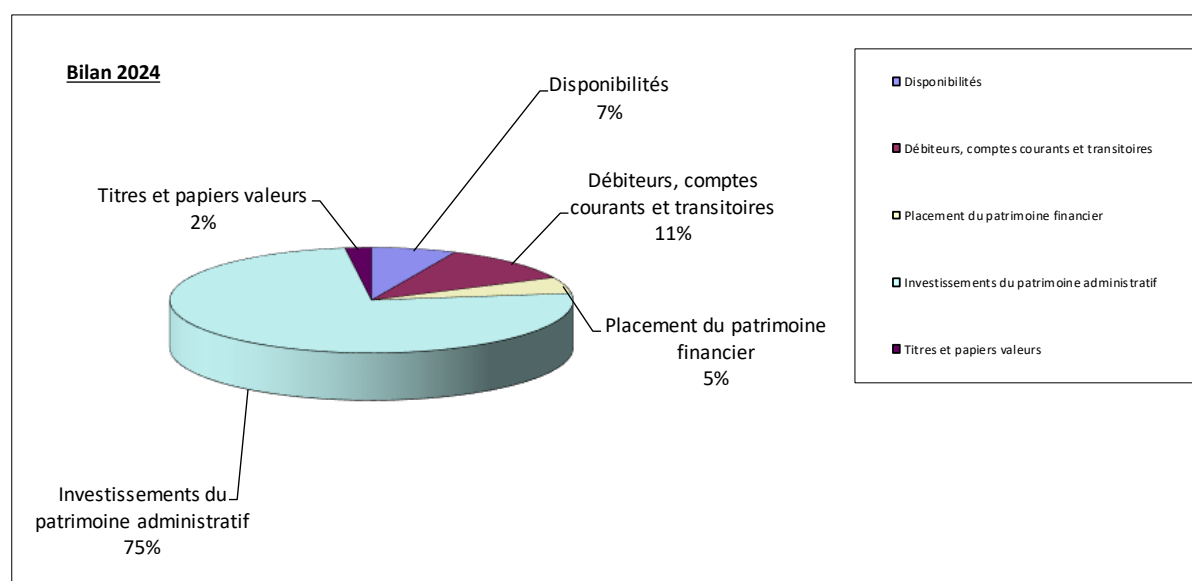


Bilan

Structure du bilan ACTIF



	Bilan 2024		Bilan 2023	
Disponibilités	1'772'237.02	6.79%	3'243'156.25	13.12%
Débiteurs, comptes courants et transitoires	2'920'960.14	11.18%	2'893'998.11	11.71%
Placement du patrimoine financier	1'304'324.60	4.99%	1'280'441.82	5.18%
Investissements du patrimoine administratif	19'568'568.07	74.93%	16'795'379.67	67.94%
Titres et papiers valeurs	549'625.00	2.10%	509'625.00	2.06%
Totaux	26'115'714.83	100.00%	24'722'600.85	100.00%



De nouveaux investissements ont été effectués pour un montant de Fr. 3'695'470.40 en regard d'amortissements comptables à hauteur de Fr. 816'782.00.

Les débiteurs sont bien suivis et quelques poursuites sont nécessaires chaque année, mais par rapport au total de factures, leur nombre reste faible.

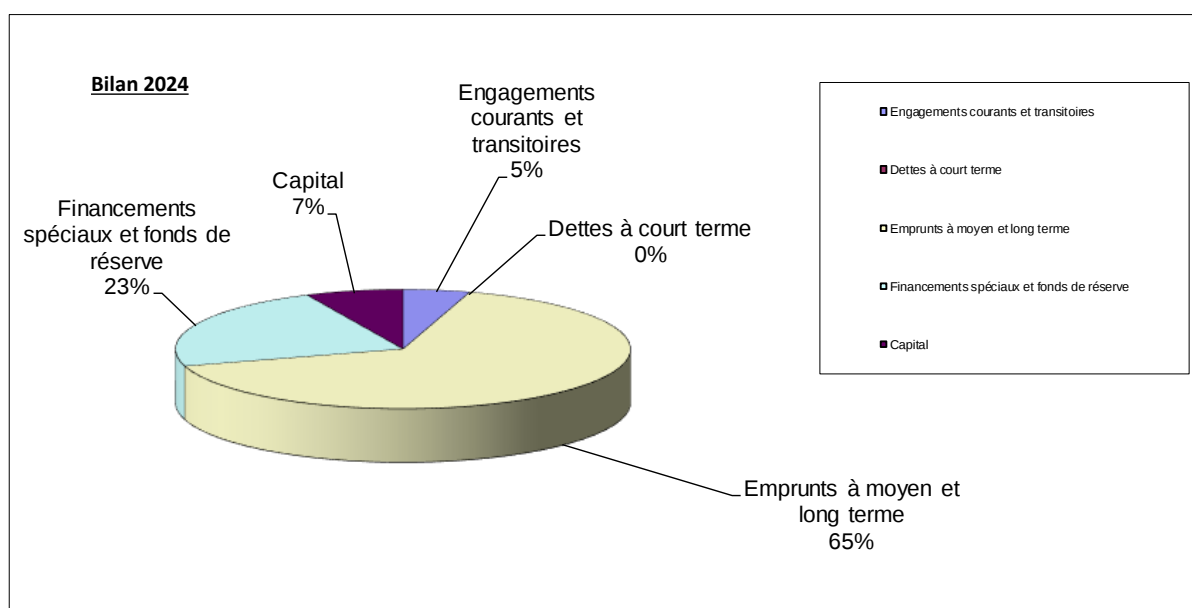
Les liquidités permettent de payer une partie des investissements mais cette année au vu du montant des investissements le recours à l'emprunt a été nécessaire.



Structure du bilan PASSIF



	Bilan 2024		Bilan 2023	
Engagements courants et transitoires	1'239'841.41	4.75%	1'817'343.36	7.35%
Dettes à court terme		0.00%		0.00%
Emprunts à moyen et long terme	17'137'939.75	65.62%	15'296'545.75	61.87%
Financements spéciaux et fonds de réserve	5'924'601.28	22.69%	5'830'188.66	23.58%
Capital	1'813'332.39	6.94%	1'778'523.08	7.19%
Totaux	26'115'714.83	100.00%	24'722'600.85	100.00%



Dettes

Huit emprunts ont été renouvelés en 2024 pour un total de Fr. 3'761'686.00. Les taux ayant augmentés et leur évolution restant incertaine, il a été décidé de fixer des durées d'emprunt allant de 1 an à 10 ans, afin de diversifier au maximum les échéances et par conséquent d'en atténuer les futures variations de taux.

Deux nouveaux emprunts pour un total de Fr. 2'660'000.00 ont été contractés pour le préavis lié à la construction de la nouvelle UAPE.

Les amortissements hypothécaires se situent aux alentours de 5% par année et représentent un montant de Fr. 818'606.00 pour 2024. Il est important de pouvoir rembourser les emprunts au plus vite.

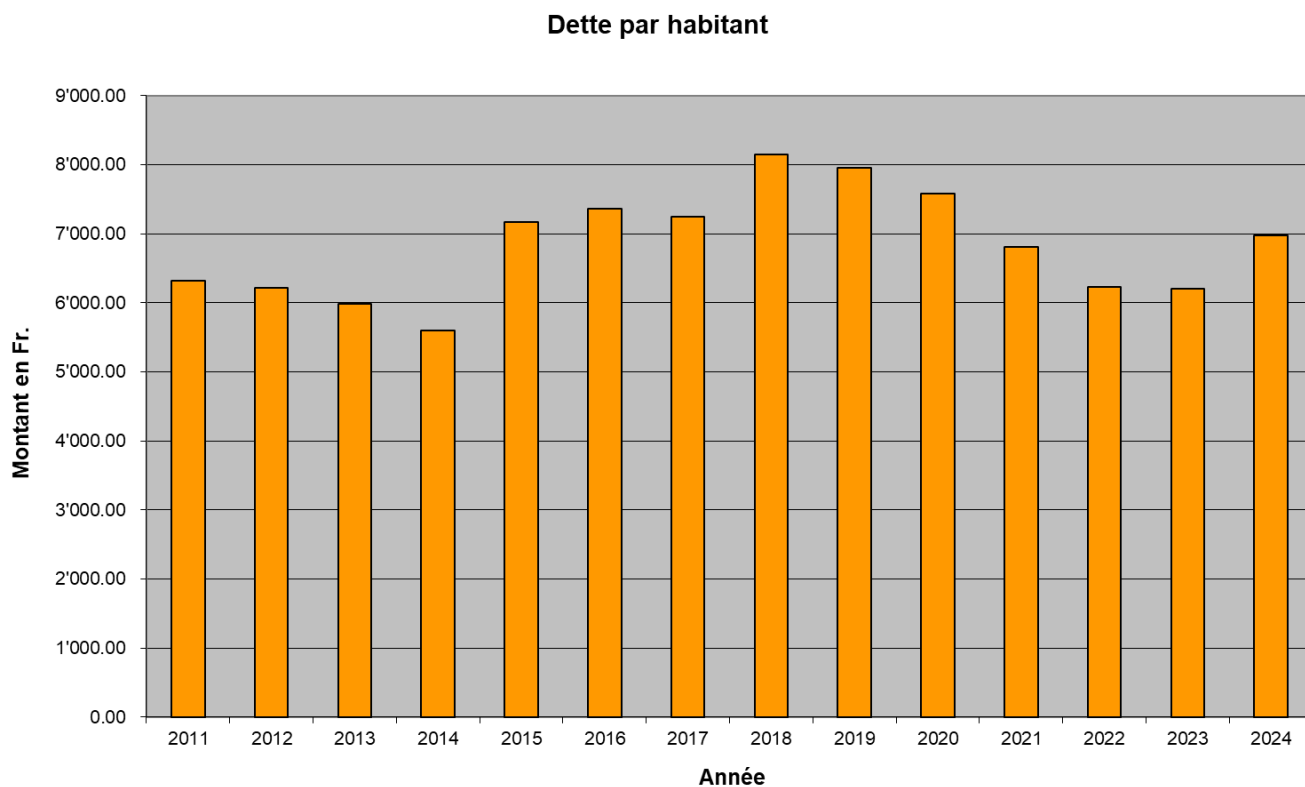
Le ratio d'endettement net par habitant se situe à Fr. 5'036.72 pour 2024 et il était de Fr. 3'933.59 l'année précédente.



Situation des dettes au 31 décembre 2024

	Nombre de tranche	Montant	Part	Taux moyen	Amortissement par année	
Raiffeisen	7	2'646'066.75	15.4%	1.24%	157'001.00	
BCV	7	4'061'471.00	23.7%	1.39%	277'736.00	
Caisse prévoyance	1	1'598'000.00	9.3%	1.70%	67'000.00	
SUVA	1	850'000.00	5.0%	0.51%	30'000.00	
BCGE	1	1'450'000.00	8.5%	1.60%	50'000.00	
Sw issquote	1	1'000'000.00	5.8%	1.46%	-	
Poste	9	5'532'402.00	32.3%	1.13%	309'399.33	
	27	17'137'939.75	100%	1.25%	891'136.33	5.20%
Emprunt nlle adm.		287'750.00		Emprunt salle omnisport	1'314'148.00	
Emprunt bât. Multifonctions		1'759'375.00		Emprunt gaz	708'000.00	
Emprunt Vernet		200'000.00		Emprunt step	710'000.00	
Emprunt Marais I		2'380'000.00		Emprunt déchèterie	559'400.00	
Emprunt Marais II		380'000.00		Emprunt UAPE	3'579'996.00	
Emprunt Marais III		3'989'270.75		Emprunt routes	1'270'000.00	
					Total	17'137'939.75

Evolution de la dette brute par habitant

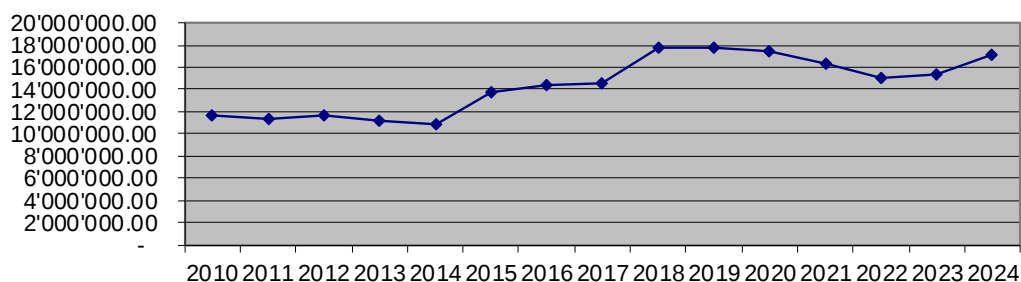




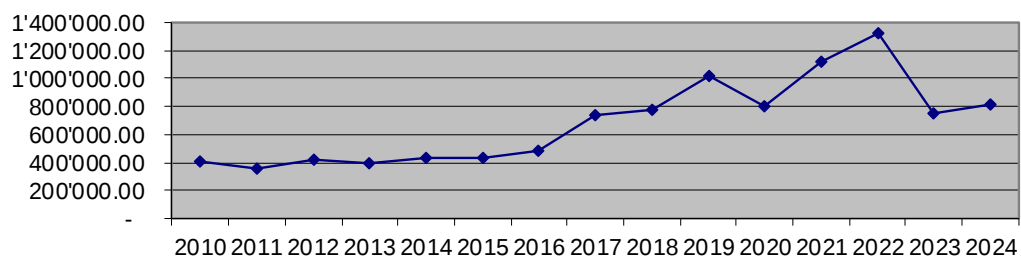
Evolution des dettes et intérêts passifs

Année	Dettes	Amortissements	Intérêts	
2010	11'683'300.00	402'450.00	274'229.25	(nouvel emprunt de Fr. 1'200'000)
2011	11'330'182.00	353'118.00	239'744.74	
2012	11'609'064.00	421'118.00	207'849.55	(nouvel emprunt de Fr. 700'000)
2013	11'210'496.00	398'568.00	185'623.32	
2014	10'777'328.00	433'168.00	156'266.13	
2015	13'674'960.00	433'168.00	149'626.41	(nouvel emprunt de Fr. 3'330'800)
2016	14'335'059.00	489'901.00	162'577.54	(nouvel emprunt de Fr. 1'150'000)
2017	14'600'158.00	734'901.00	133'933.75	(nouvel emprunt de Fr. 1'000'000)
2018	17'818'923.75	781'234.25	136'490.37	(nouvel emprunt de Fr. 4'000'000)
2019	17'799'956.75	1'018'967.00	146'133.74	(nouvel emprunt de Fr. 1'000'000)
2020	17'495'989.75	803'967.00	133'255.48	(nouvel emprunt de Fr. 500'000)
2021	16'369'022.75	1'126'967.00	120'268.94	
2022	15'042'680.75	1'326'342.00	107'243.45	
2023	15'296'545.75	746'135.00	116'053.35	(nouvel emprunt de Fr. 1'000'000)
2024	17'137'939.75	818'606.00	185'466.82	(nouvel emprunt de Fr. 2'660'000)

Evolution de la dette



Evolution des amortissements



Evolution des intérêts

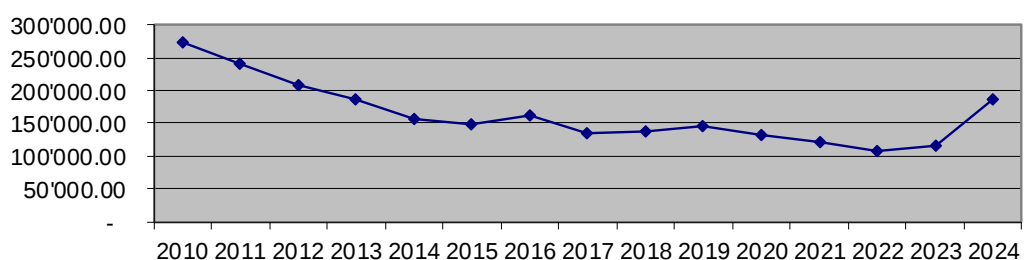
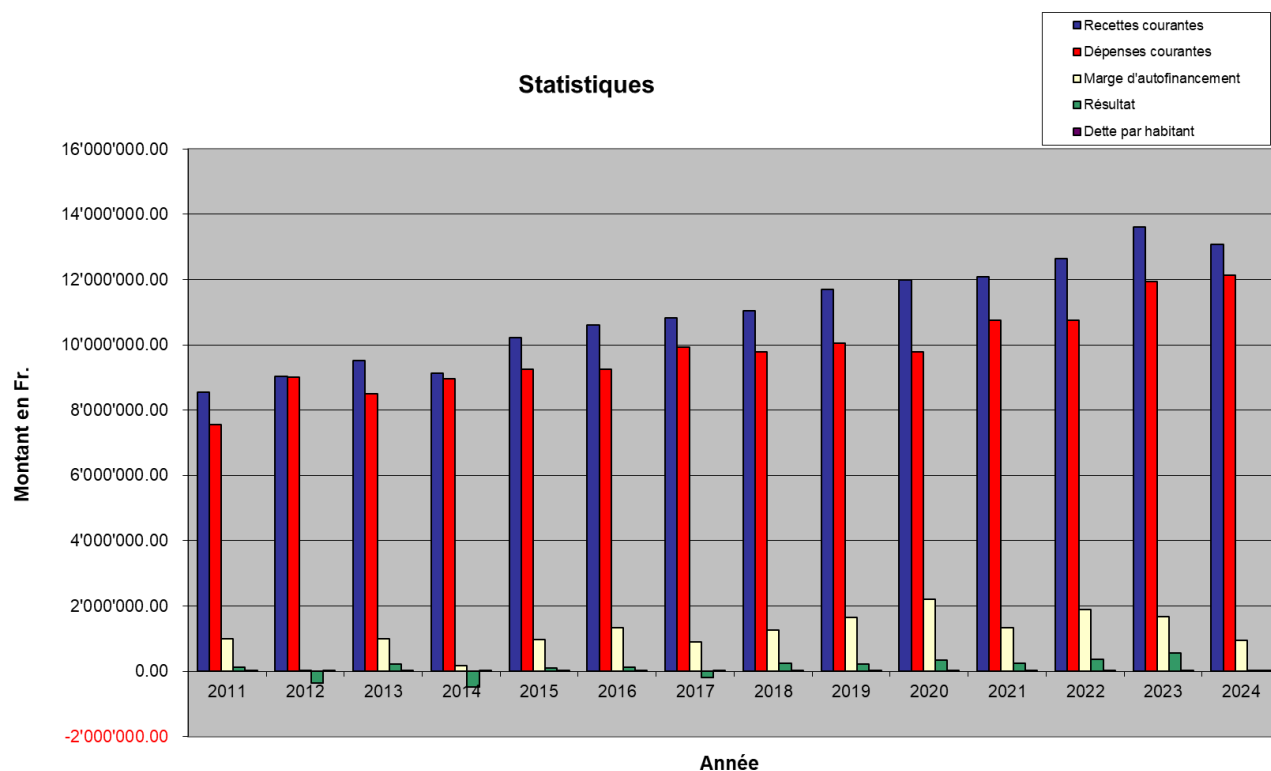




Tableau récapitulatif des dix dernières années



CHAPITRE 10 CONCLUSIONS

En application de l'article 93 du Règlement communal et fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis municipal no 04-2025
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Décide

- D'adopter les comptes 2024 tels que présentés, avec un bénéfice de Fr. 34'809.31
- D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2024
- D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité
- De donner décharge de son mandat à la commission de gestion

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Boursière :

Philippe Rezzonico

Pascale Ducret



GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
AAS	Agence d'assurances sociales
ACVF	Association Cantonale Vaudoise de Football
ADCV	Association Des Communes Vaudoises
ADIG	Association Des Intérêts de Gimel
AFC	Administration Fédérale des Contributions
AFJ	Accueil Familial de Jour
AI	Assurance Invalidité
AJEMA	Accueil de Jour des Enfants de Morges et Aubonne
ARAE	Association Régionale pour l'Accueil de l'Enfance
ARASMAC	Association Régionale des Assurances Sociales Morges – Aubonne - Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay – Aubonne – Morges
ASSAGIE	Association Scolaire intercommunale Aubonne – Gimel – Etoy
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
AVDCH	Association Vaudoise du Contrôle des Habitants
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
ETP	Equivalent temps plein (100%)
FAJE	Fondation Accueil de Jour des Enfants
LACI	Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
MADR	Méthode automatique de détermination des réserves
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PC	Prestations Complémentaires
PDDE	Plan Directeur Distribution de l'Eau
PECC	Plan Energie et Climat Communal
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan Général Evacuation des Eaux



PNRJV	Parc Naturel Régional Jura-Vaudois
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire
RI	Revenu Insertion
SDT	Service du Développement Territorial
SEFA	Société Electrique des Forces de l'Aubonne
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCV	Union des Communes Vaudoises